

5F

SASU au capital de 100 euros

Siège social : 1 RUE ANDRE BRECHET, 75017 PARIS

930 259 767 R.C.S. Paris

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30/06/2026

Monsieur AKCHICHE Moussa, associé unique et président de la SASU 5F, a pris les décisions suivantes.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir un bénéfice de 8 335 euros. L'associé décide d'affecter le résultat de 8 335 euros de la façon suivante :

- Au compte de l'associé unique pour un montant de 8 335 euros en vertu de son statut de SASU avec option pour l'impôt sur le revenu. L'associé ayant bien déclaré cette somme sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Rappel des dividendes distribués

L'associé prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (article 243 bis du Code général des impôts).

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait à PARIS

Le représentant légal

Signature :



Certificat conforme

IMPOT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Régime simplifié d'imposition	☒ ou réel normal	☐
et clos le	31/12/2025	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐ TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐	☐

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise :	SAS 5F	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise :	1 RUE ANDRE BRECHET	
Mél :	75017 PARIS m_akchiche@yahoo.fr	
Téléphone :		
SIREN	9 3 0 2 5 9 7 6 7	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
TAXI
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

1. Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	Col. 1	Col. 2
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers	(compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d		

3. Total	17 835	
----------	--------	--

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)	17 835	
---	--------	--

4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI	e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI	f

5. Plus-values				
taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies (151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindecies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐				
Exonération ou abattement pratique	➡	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)	☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies	☐				

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance		Moins-values à court terme (art 39 duodécies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒ NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	-----	---	--	-----------

D Contribution temporaire de solidarité

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

ECF		Désignation du prestataire :	Identité du déclarant:
KARTHAGE - CEGAT			Lieu: PARIS Date: 24/02/2026
38 RUE DE COURCELLES			Qualité et nom du déclarant:
75008 PARIS			Signature:
0181695871			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

**N° 2031 bis
(2026)**

Dossier N° 5F en Euros.

Désignation de l'entreprise

SAS 5F

Néant

*

Adresse de l'entreprise

1 RUE ANDRE BRECHET

75017 PARIS

Número SIRET *

93025976700018

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 5		3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3			
						Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012					
		Autres *	014	2 500	016	1 884	616		
	Immobilisations corporelles *		028	030					
	Immobilisations financières * (1)		040	60 000	042	60 000			
	Total I (5)		044	62 500	048	60 616			
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
060			062						
Marchandises *		064	066						
Avances et acomptes versés sur commandes		068	070						
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	072	074			183		
		Autres * (3)	092	094					
Charges constatées d'avance *		080	43 181	082	43 181				
Valeurs mobilières de placement		084	154	086	154	1 494			
Disponibilités		096	43 335	098	43 335	1 677			
Total II		110	105 835	112	103 951	1 677			
Total général (I+II)									
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	100	100		
	Ecart de réévaluation				124				
	Réserve légale				126				
	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
	Report à nouveau				134				
	Résultat de l'exercice				136	8 335	1 577		
	Subventions d'investissement				137				
	Provisions réglementées				140				
	Total I				142	8 435	1 677		
Provisions pour risques et charges				144					
Total II				146					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	94 951			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés				166				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	450			
	Comptes courants d'associés				173	115			
	Autres dettes				175				
	Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	95 516				
Total général (I + II + III)				180	103 951	1 677			
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	115 600		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 5F en Euros.

KARTHAGE-CEGAT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise															SAS 5F										Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										Néant		*																							
B.I.S. TVMUBU!DPN QUBCMF															13 1 1 2 2 0 2 5										13 1 1 2 2 0 2 4																																													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										dont export et livraisons intracommunautaires					209					210																																																	
	Production vendue										biens					215					214																																																	
											services *					217					218										79 913										39 508																													
	Production stockée *										(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222																																																	
	Production immobilisée *																				224																																																	
	Subventions d'exploitation reçues																				226										493																																							
	Autres produits																				230																																																	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.										(I)					232										80 406										39 508																																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																				234																																																	
	Variation de stock (marchandises) *																				236																																																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																				238																																																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																				240																																																	
	Autres charges externes * :										(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242										56 987										23 731																																		
	Impôts, taxes et versements assimilés										(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243										244																																												
	Rémunérations du personnel *																				250										9 500										14 200																													
	Cotisations sociales										(dont cotisations personnelles de l'exploitant)					380										252																																												
	Dotations aux amortissements *										(dont amortissement du fonds de commerce)					255										254										1 884																																		
	Dotations aux dépréciations																				256																																																	
	Autres charges										dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259										262																																												
											dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260																																																						
	Total des charges d'exploitation										(II)					264										68 371										37 931																																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)															270										12 034										1 577																																			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers										(III)					280																																																						
	Produits exceptionnels										(IV)					290																																																						
	Charges financières										(V)					294										3 699																																												
	Charges exceptionnelle										dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					347										300																																												
											dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348																																																						
	Impôts sur les bénéfices *										(VII)					306																																																						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)															310										8 335										1 577																																			
CI !.S. TVMUBU!GJDBM					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312										8 335										314																																			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																				316																																																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																				318																																																	
	Provisions non déductibles *																				322																																																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																				324																																																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247										Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*					248										330										9 500																													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										(Part de loyers dispensés de réintégration)										249										251																																							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				998																																																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				999																																																	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				997																																																	
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)					986					Zone franche urbaine (44 octies A)					987					Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)					127					Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)					138										342																								
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quinquies A)					181					Jeune entreprise innovante (44, sexies A)					989					Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)					991																																												
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)					345					Investissements outre-mer					344					Créance due au report en arrière du déficit					346										Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)					992										350																			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																									Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993																																							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352										17 835										354																																		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																				356																																																	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																														360																																							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370										17 835										372																																			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
DEPENSES NON DEDUCTIBLES		9 500
Total des réintégrations diverses	330	9 500

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		